

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Le FDVA est un dispositif financier de soutien au développement de la vie associative.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) apporte un soutien sous forme de subventions aux associations pour des actions de **formation au profit de bénévoles élus ou responsables d'activités (hors activités physiques et sportives)** et/ou pour contribuer au **financement global de leur activité** et/ou à la **mise en œuvre de projets ou activités** qu'elles ont créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population (**activités physiques et sportives comprises**).

La Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) est chargée d'animer la mise en œuvre du fonds de développement de la vie associative avec le concours d'une commission régionale consultative, présidée par le préfet de région, composée de représentants des services déconcentrés de l'Etat, de chaque conseil départemental et du monde associatif.

Téléchargez le décret ici : [décret n°2018-460 du 8 juin 2018](#)

CAMPAGNE 2021

APPEL A PROJETS / BIEN LIRE L'ENSEMBLE DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR CE SITE

DISPOSITIF 1 - FORMATION DES BENEVOLES –

DISPOSITIF 2 - FONCTIONNEMENT GLOBAL / PROJETS LOCAUX NOUVEAUX SERVICES A LA POPULATION

Dès maintenant vous pouvez

A toutes fins utiles : télécharger les données qui suivent en format pdf : [ici](#)

1) 1^{ère} étape : CREER UN COMPTE UTILISATEUR SUR COMPTE ASSO : attention ne pas utiliser internet explorer (cf conseil, procédure et tutoriels)

The screenshot shows the 'Le Compte Asso' website interface. At the top left is the logo of the French Republic and the text 'Le Compte Asso' with 'Le site officiel de gestion d'association' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' below it. At the top right is an 'Assistance' icon. The main content area features a white box with a login form containing fields for 'Adresse de messagerie' and 'Mot de passe', a 'Mot de passe oublié?' link, and two green buttons: 'CONNEXION' and 'CRÉER UN COMPTE'.

Procédure et tutoriels ici : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Une fois votre compte créé il suffira d'inscrire le numéro siret (services INSEE) ou le numéro RNA (registre national des associations) de votre structure pour la lier à votre compte utilisateur.



Les données connues par les services SIREN/RNA sont automatiquement visibles.

En cas de problème :

1° Assurez-vous que vous êtes bien référencés auprès du RNA et du SIREN, sinon effectuez les modifications, votre structure est visible si tous les éléments correspondent et sont à jour.

2° Contacter l'assistance technique de compte-asso

Recommandations :

- o Avant de contacter l'assistance, l'utilisateur doit s'assurer d'avoir **visionné attentivement les tutoriels** sur : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>. L'objectif est de contacter l'assistance seulement en cas de problème technique (blocage...).
- o L'assistance technique doit être saisie uniquement par l'intermédiaire de l'assistance du compte (bouton en haut à droite)

Attention ! Trucs et astuces

Dans compte asso, une fois votre structure visible, ne cliquez pas sur « saisir une subvention », **cliquez sur le nom de votre structure**, vous déverrouillez ainsi les rubriques à vérifier et compléter.



Une fois tous ces éléments vérifiés, complétés (attention complétez bien les données RH pour l'année 2018 sinon les demandes de subvention ne peuvent être effectuées, ne pas laissez de rubriques vides, mettre un « 0 » si donnée inconnue) et modifiés (via le siret ou le rna), vous pourrez procéder à la demande de subvention.

Accéder au compte-asso ici : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

II) La (les) demande(s) de subvention

Les demandes de subvention doivent être transmises, via compte-asso, **dans le département du siège de la structure (y compris pour les associations régionales, une seule exception : demande de formation régionale (concernant au moins 3 départements) des bénévoles (cf fiche subvention spécifique).**

Avant de commencer il est important de bien lire les instructions ci-dessous :

3 fiches de demande de subvention seront disponibles pour chaque département :

- sur les sites internet de } 1 fiche Fonctionnement infos et documents utiles disponibles
chaque }
département
- 1 fiche Projet innovant (reportez-vous à la rubrique Contacts et calendrier plus bas)
- 1 fiche Formation des bénévoles : procédure et document utiles à consulter dans la rubrique spécifique plus bas

Dans le cadre de plusieurs demandes, vous devez déposer une demande de subvention pour chaque dispositif.

Pour la région : 1 seule fiche de demande de subvention pour la formation des bénévoles au niveau régional (au moins 3 département)

1. Vous devrez cliquer sur « saisir une subvention »

2. Rechercher la fiche subvention correspondante. Utiliser les filtres par dispositif, ou financeur (par exemple « DD04 - FDVA - Fonctionnement, ou DD04 - FDVA - Projet innovant, ou DD04 - FDVA - Formation des bénévoles ou DDCS83-FDVA-fonctionnement etc), ou en tapant le numéro de la fiche donné par les services départementaux (code DD04 - FDVA – Fonctionnement2019 = 590)

Le Compte Asso
Liberté • Égalité • Fraternité
Le site officiel de gestion d'association
DR-PACA
Déconnexion Assistance

Répertoire des subventions

RECHERCHER UNE SUBVENTION

Recherche Code, dispositif, financeur

Type financeur Etat Collectivité territoriale

Nom du dispositif FDVA

Financier Sélectionnez un financeur

Direction départementale - Alpes-de-Haute-Provence (DDCS83)

Direction départementale - Hautes-Alpes (DDCS84)

Direction départementale - Alpes-Maritimes (DDCS86)

Direction départementale - Bouches-du-Rhône (DDCS87)

Direction départementale - Var (DDCS89)

Direction départementale - Vaucluse (DDCS90)

Direction régionale - Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRDJSCS)

Code	Libellé	Dispositif	Type
30	DRDJSCS PACA FDVA-Formation de bénévoles - Campagne 2018	FDVA	Action

ouverture Dupliquer Supprimer

La fiche subvention apparaît (ouverture aux dates des campagnes), cliquez pour la sélectionner puis suivant

3. Saisir votre demande et laissez vous guider

Attention, les fiches subvention seront sélectionnables **aux dates de campagne des services départementaux**, coordonnées et documents utiles à consulter plus bas

RAPPEL GENERAL

ETAPE 1

I. MON PROJET EST-IL ELIGIBLE AU FINANCEMENT FDVA ?

Afin de savoir si votre demande est éligible au FDVA, nous vous invitons à prendre connaissance des appels à projet (contacts plus bas)

ETAPE 2

II. MON PROJET EST ELIGIBLE. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION FDVA ?

1. Regrouper sur votre ordinateur tous les documents (scannés ou fichiers) qui seront à joindre dans votre compte association (documents administratifs obligatoires et RIB ainsi que

documents spécifiques à la demande de subvention une fois votre demande crée (RIB pour le versement, bilans, autre).

2. **Bien vérifier chaque rubrique de votre compte association.** Les données de votre structure y figureront automatiquement, elles ont été récupérées via le RNA ou le SIREN. Effectuez toutes les modifications nécessaires avant de procéder à la demande de subvention.

3. Les documents à joindre

Dans votre compte asso : les documents (hors ceux récupérés via le RNA – à vérifier «**télécharger** ») seront à **téléverser** dans les rubriques prévues à cet effet, laissez-vous guider :

1. Les statuts
1. La liste des personnes chargées de l'administration
2. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
3. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
4. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
5. Le budget prévisionnel

Dans votre dossier de demande de subvention :

- I. Le RIB sur lequel devra être versée la subvention (adresse = celle du n°SIRET)
- II. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT

III) Contacts et calendrier

04 / Alpes de Haute Provence : Du **19 février 2021 au 28 mars 2021**

Sandrine CORRIOL – Conseillère Technique et pédagogique supérieure

Déléguée Départementale à la Vie Associative

SDJES des Alpes de Haute Provence

Centre administratif Charles Romieu – Rue Pasteur – 04000 DIGNE LES BAINS, cedex 09

Tél : 04 92 30 37 76 – 06 35 47 11 99

ce.sdjes-fdva04@ac-aix-marseille.fr

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>



- **Pour les associations financées au titre du FDVA en 2020 :**

N'oubliez pas de cliquer sur « oui » à la question : « avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé ? » afin de pouvoir joindre vos bilans

Vous devez fournir une évaluation des actions soutenues au titre du FDVA 2020 :

→ Formation des bénévoles : Télécharger [l'annexe 5-fiche bilan](#)

→ Compte-rendu financier de subvention : à télécharger sur service public association : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les documents sont à téléverser dans la rubrique « Documents spécifiques au dossier » : vous disposer de 3 rubriques :

1. Pouvoir,

2. Compte-rendu financier : scannez tous les documents en un seul fichier

3. « Autre », scannez vos bilans qualitatifs et autres en un seul fichier

- **Important** : Veuillez saisir chaque action par ordre de priorité, pour ce faire vous pouvez utiliser le modèle du tableau récapitulatif (qui n'est plus à adresser dans la demande dématérialisée)- [Télécharger le modèle](#)

Comment valoriser les contributions volontaires des bénévoles ?

→ Notice spécifique sur la valorisation des contributions volontaires dont le bénévolat : [Télécharger le fichier](#)